

5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

5.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 18 avril 2011 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

5.1.1 Le gouvernement d'entreprise

La Société avait adopté le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF et s'y était référé au cours de l'exercice 2009

Toutefois, l'organisation de la gouvernance de la Société, sur certains points, n'était pas entièrement conforme à ce code qui est plus spécialement utilisé dans les grandes sociétés.

Le 21 avril 2010, le nouveau code de gouvernance de Middlesnext a été présenté au Conseil de Surveillance. Après étude de ce nouveau code, le Conseil de Surveillance du 17 mai 2010 a décidé de s'y référer désormais.

En effet ce nouveau code est plus particulièrement destiné aux « VAMPs » (valeurs cotées sur les compartiments « B » et « C » d'Euronext Paris, c'est-à-dire les petites et moyennes capitalisations). Middlesnext est une association représentative qui regroupe ces valeurs moyennes. Ce code fait suite à un rapport : « Référentiel pour un gouvernement raisonnable des

entreprise française » (rapport Gomez). Il comporte deux catégories de propositions :

- les recommandations, règles auxquelles l'Entreprise qui adopte le présent code doit souscrire.
- les points de vigilance, sujets sur lesquels le Conseil de Surveillance doit s'interroger et qui doivent être précisés dans le Rapport du Président.

Ces propositions s'adressent aux trois pouvoirs :

- Exécutif : le Directoire
- de Surveillance : le Conseil de Surveillance
- Souverain : l'Assemblée des Actionnaires

L'adoption de code apporte une réponse aux points de non-conformité qui découlaient de l'application du code AFEP-MEDEF.

5.1.1.1 Le pouvoir exécutif : le Directoire

Le Code de gouvernement d'entreprise de Middlesnext auquel se réfère désormais la Société comporte des recommandations. Le Rapport du Président doit indiquer clairement comment elles s'appliquent, ou les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées (« appliquer ou s'expliquer »).

5.1.1.1.1 Mandat social et contrat de travail

La Société applique le traitement du cumul entre mandat social et contrat de travail suivant :

- après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a suspendu le contrat de travail de François BERTRAND, Président du Directoire et de Bertrand PARMENTIER, Membre du Directoire et Directeur général, pour la durée de leur mandat à ce poste. Il en a explicité les raisons lors du rapport à l'Assemblée Générale du 26 juin 2009 qui a suivi leur nomination ;
- le contrat de travail d'Eric GILLARD n'a pas été suspendu.
- Roland TARDIEU n'a pas de contrat de travail.

5.1.1.1.2 Eléments de rémunération principale

Selon les recommandations Middlednext, les modalités de rémunération des membres du Directoire sont clairement explicitées dans le présent rapport et dans les publications légales du Groupe.

Le Conseil de Surveillance arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. La Société ayant adopté le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, Middlednext, elle s'est assurée que la politique de rémunération mise en œuvre pour les membres du Directoire nommés avant l'adoption dudit code était en conformité avec ce dernier et s'est référée à ses recommandations, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour fixer les rémunérations du membre du Directoire nommé postérieurement à ladite adoption.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'Entreprise.

Détermination de la partie fixe

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a défini la partie fixe de la rémunération de chaque membre du nouveau Directoire lors de sa nomination, respectivement

- le 6 janvier 2009 en ce qui concerne François Bertrand, Bertrand Parmentier et Roland Tardieu ;
- le 31 août 2010, en ce qui concerne Eric GILLARD.

Cette partie fixe a été déterminée pour chacun des membres en fonction des tâches opérationnelles qu'ils effectuent, de leur domaine de compétence et de leur expérience. Elle a fait l'objet d'une comparaison avec celles de cadres dirigeants de sociétés comparables. Il est prévu que cette partie fixe soit réévaluée chaque année en fonction de la moyenne de l'évolution de la rémunération des cadres du Groupe.

Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a également défini la partie variable de la rémunération de chaque membre du nouveau Directoire. Ces rémunérations variables ont été établies afin que la partie variable, en fonction des résultats du Groupe, reste inférieure à 50 % du total des rémunérations.

Cette partie variable est basée

- sur le résultat net du Groupe pour le Président, François BERTRAND et le Directeur Général, Bertrand PARMENTIER à hauteur de, respectivement 0,90 % et 0,40 % ;

- sur deux composantes combinant un intéressement de 0,15 % du résultat net du Groupe et un intéressement à la performance du périmètre opérationnel dont ils ont la charge pour les deux autres membres du Directoire (Roland TARDIEU et Eric GILLARD), respectivement déterminé comme suit :

- ▶ pour Roland TARDIEU, 0,25 % du résultat d'exploitation de la filiale LATElec, dont il est le Président ;
- ▶ pour Eric GILLARD, à partir de l'exercice 2011 mise en place d'une prime variable liée à un objectif de « Chiffre d'affaires moins Dépenses » de la branche Aérostructures de l'année N pour lequel la valeur cible génère une prime de 20% de sa rémunération fixe annuelle, pouvant varier entre un minimum de 10 % et un maximum de 30 % en fonction des réalisations ; cette prime sera versée en année N+1, lors de l'arrêté des comptes.

Par exception, au titre de l'exercice 2010 et compte tenu de la nomination d'Eric GILLARD au Directoire en cours d'année, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations a décidé de lui attribuer une prime d'un montant fixe de 20 000 € qui lui sera versée en 2011.

5.1.1.1.3 Autres éléments de rémunération

Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Les membres du Directoire bénéficient, en cas de respectivement cessation du contrat de travail (François BERTRAND, Bertrand PARMENTIER) ou de fin de mandat (Roland TARDIEU) et, pour toute autre raison que démission ou départ en retraite, d'une indemnité

- calculée sur la base de leur ancienneté contractuelle, respectivement de mandat social en ce qui concerne Roland TARDIEU, par application du barème prévu par la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, laquelle limite à 18 mois le montant maximum attribuable à ce titre ;
- augmentée d'un mois par point de ratio « résultat opérationnel consolidé sur chiffre d'affaires consolidé » au-delà de 10%, constaté au cours de l'exercice social précédant la rupture respectivement de leur contrat de travail (François BERTRAND et Bertrand PARMENTIER) ou de son mandat social (Roland TARDIEU).

Retraites

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune retraite spécifique, autre que les retraites complémentaires légales attribuées à tous les autres salariés cadres de la Société.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'une voiture de fonction qui est prise en compte dans les avantages en nature.

Stock options

Il n'existe pas de système de stock options ou d'attribution gratuite d'actions au sein du Groupe.

5.1.1.1.4 Points de vigilance

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points énoncés ci-après.

Le Directoire est maintenant composé de quatre membres. Le Conseil de Surveillance a donné au Directoire la possibilité de répartir les fonctions de direction entre ses membres, qui a été faite en fonction des compétences de chacun :

- François BERTRAND est plus particulièrement en charge de la stratégie et des négociations commerciales ;
- Bertrand PARMENTIER a notamment en charge les activités financières et les contacts avec le marché financier ;
- Roland TARDIEU gère plus spécialement l'activité Systèmes d'interconnexion ;
- Eric GILLARD a la responsabilité de l'activité Aérostructures.

En plus des réunions périodiques du Directoire, les membres de cette instance participent chaque semaine aux réunions du Comité Exécutif qui rassemble les principaux dirigeants de la Société. Ces réunions sont le lieu privilégié d'échanges sur la stratégie et le bon fonctionnement du Groupe

La rémunération des membres du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle est composée de deux parties fixe et variable déterminées selon les modalités détaillées aux paragraphes 6.1.1.2 et 6.1.1.3 ci-avant : une partie fixe correspondant à leur compétence et à leur champ de responsabilité, une partie variable liée aux résultats du Groupe et, le cas échéant, aux résultats des secteurs dont ils ont la responsabilité directe. La pondération entre rémunérations fixe et variable a été fixée de manière à ne pas limiter la capacité de jugement des membres du Directoire et donc de contrarier l'esprit de leur mission.

Par ailleurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations veille à l'évolution des membres du Directoire en fonction de leur âge et de leurs responsabilités. Il en rend périodiquement compte au Conseil de Surveillance.

5.1.1.2 Le pouvoir de surveillance : le Conseil de Surveillance

5.1.1.2.1 Composition

Lors de sa réunion du 31 août 2010, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Pierre

ALESI. Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter Pierre GADONNEIX en remplacement de Pierre ALESI. La cooptation de Pierre GADONNEIX sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 30 juin 2011, Pierre GADONNEIX poursuivra le mandat de Pierre ALESI, mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2014, soit au plus tard le 30 juin 2015. Lors de cette même réunion, le Conseil de surveillance a pris acte de la démission de Jean-Jacques PIGNERES du poste de Vice-président et de Jean-Claude CHAUSSONNET du poste de Président. Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Jean-Claude CHAUSSONNET en tant que Vice-président du Conseil de Surveillance et Pierre GADONNEIX en tant que Président de ce Conseil. Le Conseil de surveillance a également pris acte que, désormais Jacques PEDRERO sera le représentant permanent de SALVEPAR à ce Conseil.

Lors de sa réunion du 16 février 2011, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Gérard CAVERIVIERE. Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter Christian DUVILLET en remplacement de Gérard CAVERIVIERE. La cooptation de Christian DUVILLET sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 30 juin 2011 ; Christian DUVILLET poursuivra le mandat de Gérard CAVERIVIERE, mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2014, soit au plus tard le 30 juin 2015

5.1.1.2.2 Respect des recommandations Middlednext

Le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext auquel se réfère désormais la Société comporte des recommandations. Le Rapport du Président doit indiquer clairement comment elles s'appliquent, ou les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées (« appliquer ou s'expliquer »).

Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a adopté le 19 mai 2006 un règlement intérieur qui a été révisé le 24 avril 2009 pour intégrer notamment les règlements intérieurs du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations et des Rémunérations. Une mise à jour a été effectuée lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010 pour entériner l'adoption du code de Gouvernement d'Entreprise de Middlednext. Le 27 octobre 2010, le Conseil de surveillance a amendé ce règlement en intégrant la création d'un Comité Stratégique.

Déontologie

Le règlement interne du Conseil de Surveillance et de ses Comités rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Lors de leur nomination, chaque membre reçoit un exemplaire de règlement ainsi que du code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Chaque membre doit signer ce règlement.

Par ailleurs, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Présence de membres indépendants

Le Conseil de Surveillance compte douze membres, cinq d'entre eux : Jean-Claude CHAUSSONNET, Patrick CHOLLET Pierre GADONNEIX, Pierre LATECOERE et Christian REYNAUD, sont considérés comme indépendants, à la lecture des critères indiqués dans les recommandations du Code Middledent et validés par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Choix des membres du Conseil de Surveillance

Les futurs membres du Conseil de Surveillance sont cooptés ou nommés par le Conseil de Surveillance, après avis du Comité des nominations et des Rémunérations. Lors du vote soumis à l'Assemblée Générale, leurs C.V., leur parcours et leurs compétences sont explicités.

Un tableau présenté au paragraphe 6.1.1 précise les mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Durée des mandats

Afin de profiter pleinement de la compétence des membres et étant donné l'activité à long cycle du Groupe, la durée des mandats a été fixée à six ans.

Information des membres

Tout nouveau membre qui n'avait pas une connaissance préalable du Groupe et de son activité bénéficie d'une présentation détaillée des spécificités du secteur et des sociétés, accompagnée d'une visite des principaux sites de production et d'une rencontre avec les principaux cadres dirigeants.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer utilement aux réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

Mise place de Comités

En plus des deux Comités déjà existant, le Comité d'Audit et des Comptes et le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 27 octobre 2010 de créer un Comité stratégique.

Le Comité d'Audit et des Comptes

Renouvelé le 26 juin 2009, le Comité d'Audit et des Comptes est composé de quatre membres. Il s'agit de Messieurs Christian REYNAUD (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Jean-Jacques PIGNERES et Patrick CHOLLET ; trois sont indépendants, Messieurs Christian REYNAUD, Jean-Claude CHAUSSONNET et Patrick CHOLLET. Trois de ces membres ont été choisis en fonction de leur expérience et leur compétence en matière financière et comptable. Le nouveau Président du Conseil de Surveillance, Pierre GADONNEIX participe régulièrement aux réunions de ce Comité.

Les missions du Comité sont les suivantes : Il est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques. Il émet des recommandations sur la nomination des Commissaires aux Comptes et s'assure du contrôle légal qu'ils effectuent.

Lors des réunions consacrées aux arrêtés, annuels et semestriels, il fait part au Conseil de Surveillance de ses observations sur ces comptes.

Le Comité d'Audit et des Comptes a participé très activement à la préparation des contacts qui ont eu lieu avec les banques sous l'égide du CIRI

Lors des réunions du 24 mars, du 22 avril et du 27 octobre, consacrées à la présentation des éléments prévisionnels il a donné son avis sur la pertinence des hypothèses prises en compte pour l'élaboration de ces projections.

La réunion du 23 décembre a été dédiée à l'examen du budget 2011.

Le Comité d'audit et des comptes lors de ses séances des 27 octobre 2010 et 23 décembre 2010 a procédé à la revue du programme portes passagers du Boeing 787 en analysant les risques et opportunités associés dans le contexte de négociation en cours avec le client.

Le taux de participation à ce comité s'élève à : 100 %

Les membres du Comité d'Audit et des Comptes ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes, le directeur général en charge des finances ainsi que, en fonction des ordres du jour, les membres du Directoire concernés.

Le Comité d'Audit et des Comptes a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Renouvelé le 26 juin 2009, le Comité des Nominations et des Rémunérations, est composé de cinq membres. Il s'agit de Messieurs Christian BEUGNET (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Pierre LATECOERE, Gérard CAVERIVIERE et Hervé COSTES ; deux d'entre eux sont indépendants, Jean-Claude CHAUSSONNET et Pierre LATECOERE. Le nouveau Président du Conseil de Surveillance, Pierre GADONNEIX participe régulièrement aux réunions de ce Comité.

Les missions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont les suivantes : il fait au Conseil de Surveillance toutes recommandations concernant les

nomination des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, des mandataires sociaux des filiales et des membres du Comité Exécutif. Il fait également les recommandations concernant les rémunérations des membres du Directoire et la partie variable des mandataires sociaux des filiales et des membres du Comité Exécutif. Il examine les conséquences des dispositions légales concernant les membres du Directoire.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010 et a réalisé les travaux suivants :

Lors de sa réunion du 30 août, il a examiné la nomination d'Eric GILLARD au Directoire, qu'il a approuvée à l'unanimité avant de la présenter au Conseil de Surveillance. Il s'est aussi positionné sur la rémunération d'Eric GILLARD. Le Comité a également examiné les évolutions envisagées de la composition du Conseil de Surveillance et a approuvé la nomination de Pierre GADONNEIX au poste de Président du Conseil de Surveillance et celle de Jean-Claude CHAUSSONNET au poste de Vice-président. Il s'est aussi positionné sur la rémunération de Pierre GADONNEIX.

Lors de sa réunion du 23 décembre, il a traité de la rémunération d'Eric GILLARD suite à sa nomination au Directoire, du remplacement des membres du Conseil de Surveillance démissionnaires en 2011, du remplacement des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations démissionnaires en 2011 et de la rémunération des Présidents des Comités. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance du même jour, qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le taux de participation à ce Comité s'est élevé à 100 % le 30 août 2010 et 80 % le 23 décembre 2010.

Le Comité Stratégique

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 27 octobre 2010 a décidé de la création d'un Comité Stratégique. Ce Comité est composé de quatre membres : Pierre GADONNEIX (Président), Jean-Claude CHAUSSONNET, Christian REYNAUD et Jacques PEDRERO ; les membres du directoire participent aux réunions de ce Comité.

La mission du Comité Stratégique est d'exprimer au Conseil de Surveillance son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire (accords stratégiques, partenariats, stratégies financières et boursières).

Le Comité a tenu sa première réunion le 19 novembre.

Réunions du Conseil de Surveillance et des Comités

Le Conseil s'est réuni huit fois au cours de l'année 2010.

Les convocations ont été faites par écrit ou par courrier électronique au moins quinze jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance ressort à 83 %.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y ont assisté régulièrement.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, et notamment à celles qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle. Ils y ont effectivement participé.

Un procès-verbal a été régulièrement établi à l'issue de chaque réunion.

Lors de ses réunions trimestrielles, le Conseil de Surveillance a examiné le rapport du Directoire concernant la période écoulée, et notamment les résultats semestriels et annuels. Ces résultats ont fait l'objet de commentaires préalables du Comité d'Audit et des Comptes.

La réunion du 19 janvier 2010 a été principalement consacrée aux négociations avec les banques sous l'égide du CIRI. Un point régulier sur ces relations a été fait lors de chacune des réunions du Conseil de Surveillance.

Lors de la réunion du 17 mai 2010, il a validé le règlement intérieur du Conseil de Surveillance qui fait désormais référence au code de gouvernement d'entreprise de Middlenext. Le 26 octobre 2010, le Conseil de surveillance a amendé ce règlement en prenant en compte la création d'un Comité Stratégique.

Rémunération des membres

Au cours de l'exercice 2010, étant donné la conjoncture dans laquelle se trouvait la Société, il avait été décidé de ne pas distribuer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a approuvé lors de sa réunion du 23 décembre 2010 le principe d'une rémunération des membres du Comité stratégique et des Présidents des Comités d'Audit et des comptes ainsi que des Nominations et des Rémunérations à hauteur de 10.000 € par an et par membre, montant non cumulable avec les rémunérations éventuelles déjà attribuées à d'autres titres par la Société.

Par conséquent, le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire de soumettre au vote de la prochaine Assemblée générale des actionnaires pour l'année 2011 l'allocation d'un montant de 40.000 € de jetons de présence qui sera réparti entre ceux des membres du Conseil de Surveillance qui sont membres du Comité stratégique, Président du Comité d'Audit et des Comptes et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément à la rémunération décidée pour chacun d'eux.

Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours du dernier exercice, le Conseil de Surveillance n'a pas procédé à une évaluation formelle de ses travaux.

5.1.1.2.3 Points de vigilance relatifs à la fonction de surveillance

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

Séparation des pouvoirs

Les missions et rôles du Conseil de Surveillance et du Directoire sont clairement définis dans le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance et les statuts de la Société.

Devoir de surveillance

Le Directoire rend régulièrement compte des ses décisions et de ses résultats au Conseil de Surveillance. Les deux premiers comités créés, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité d'Audit et des comptes, contribuent par leurs travaux à la connaissance et à l'information du Conseil de Surveillance. La création du Comité stratégique en 2010 a renforcé l'implication du Conseil.

La composition du Conseil de Surveillance assure la représentativité de l'actionariat. Les intérêts des actionnaires salariés sont représentés par 4 membres, les intérêts d'actionnaires historiques, notamment Salvepar sont représentés par 1 membre et les intérêts des autres actionnaires sont représentés par les membres indépendants.

Moyens matériels

Comme dit précédemment, tous les éléments permettant au Conseil de Surveillance d'exercer lui sont transmis, préalablement dans la mesure du possible, lui permettant de connaître des sujets traités et de se forger un jugement.

Les délibérations des Conseils sont reportées dans des procès-verbaux traçant les différentes opinions exprimées avant la prise de décision collégiale.

Par ailleurs, tout nouveau membre qui n'avait pas une connaissance préalable du Groupe et de son activité bénéficie d'une présentation détaillée des spécificités du secteur et des sociétés, accompagnée d'une visite des principaux sites de production et d'une rencontre avec les principaux cadres dirigeants.

Compétence adaptée

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis en fonction de leur parcours, de leur expérience et de leurs compétences. Certains ont plus particulièrement une forte expérience de l'industrie en général et aéronautique en particulier. D'autres ont un profil plus financier. La présence de membres indépendants au sens des recommandations du Code Middlednext assure la diversité nécessaire à la pertinence de la surveillance du pouvoir exécutif.

Conditions d'exercice du travail

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (cf. chapitre précédent) ne les rend pas dépendants de la Société. La durée de leur mandat, égale à 6 ans, est suffisamment longue pour leur permettre de bénéficier d'un effet d'expérience.

5.1.1.3 Le pouvoir souverain : l'Assemblée Générale des actionnaires

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

5.1.1.3.1 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 18 des statuts :

« Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée Générale fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

5.1.1.3.2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés au paragraphe 7.3 « Informations concernant l'actionariat ».

5.1.1.3.3 Points de vigilance relatifs à la fonction souveraine

Comme le préconise le Code de gouvernement d'entreprise de Middlednext, la Société se montre vigilante sur les points suivants.

Information des actionnaires sur les risques

Les risques liés à l'activité de la Société sont clairement explicités dans les documents publiés. Le rapport financier annuel, comportant les comptes arrêtés par le Directoire, reprend l'ensemble de ces risques ; il est examiné par le Conseil de Surveillance et expliqué à l'Assemblée des actionnaires avant d'en demander l'approbation.

Choix des administrateurs

Les actionnaires historiques ou majeurs choisissent les membres du Conseil de Surveillance chargés de les représenter. Notamment, les salariés actionnaires choisissent leurs représentants, ainsi que Salvepar.

Participation aux votes

Lors des Assemblées des actionnaires, le quorum est toujours largement dépassé, assurant la validité des décisions et montrant l'implication des actionnaires.

Protection des intérêts minoritaires

Les transactions avec les parties liées sont clairement explicitées dans ce document. Les conventions réglementées sont également explicitées. Elles font l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, inclus dans ce document. L'ensemble de ces informations est porté à la connaissance des actionnaires avant l'Assemblée Générale.

Gestion de l'actionnariat sur la durée

Malgré la très importante dispersion de son actionnariat, la Société bénéficie d'une forte fidélité de ce dernier et veille à le gérer sur la durée.

5.1.2 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

5.1.2.1 Les procédures de contrôle interne

5.1.2.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est en liaison avec le cadre légal applicable aux sociétés cotées. Il s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF en 2008, actualisé en juillet 2010, et concernant les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un ensemble de dispositifs qui vise à maîtriser les activités du Groupe et de donner une assurance raisonnable que les principaux risques sont traités.

Le contrôle interne vise plus particulièrement à assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des informations financières, le respect des lois et règles et l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale.

5.1.2.1.2 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

C'est la Direction financière qui est responsable de l'information financière, en liaison avec le Directoire. A ce titre, la direction financière est principalement en charge :

- Des reportings mensuels,
- De la gestion des couvertures de devises,
- De la gestion prévisionnelle de la trésorerie,
- Des arrêtés trimestriels, semestriels, annuels,
- Du processus budgétaire,
- De l'audit interne,
- Du contrôle de gestion.

Le contrôle de gestion gère la comptabilité analytique par affaire, et notamment le suivi et la valorisation des stocks et encours. Le contrôle de gestion est subdivisé en ligne de produits. Il existe également un contrôle de gestion lié aux activités achats, équipements et systèmes et développement.

Tous les mois, un reporting des affaires est établi par le contrôle de gestion à l'attention de la Direction, qui fait le lien avec la fonction comptable et financière dans le cadre de l'arrêté mensuel des comptes.

Les prévisions de cadences de livraisons des différents avions, qui sont à la base du plan de charge et donc de la constitution du budget, sont revues périodiquement.

Les procédures budgétaires qui existaient dans l'organisation de la société mère sont maintenant étendues à toutes les filiales françaises et étrangères.

La revue de ces budgets implique tous les responsables sous le contrôle du Directoire.

Les postes budgétaires les plus importants (frais de personnel, achats matières et sous-traitance, investissements) sont analysés et suivis périodiquement. Les décisions pouvant impacter ces postes, et notamment l'évolution des effectifs internes au Groupe sont soumis à l'approbation de la Direction générale.

Les procédures comptables et administratives de la Société ont fait l'objet d'une mise à jour complète au cours de l'exercice. La plupart sont applicables dans les autres sociétés du Groupe et notamment les filiales étrangères.

L'organisation et les responsabilités des services financiers et comptables des filiales étrangères a été finalisée. Des visites ainsi que des réunions rassemblant les responsables financiers et comptables des différents sites sont organisées afin d'assurer une liaison suivie des règles et procédures comptables et de leur application.

Les répartitions des responsabilités d'exécution des tâches comptables sont clairement définies et un calendrier des échéances à respecter est communiqué à l'ensemble des responsables financiers du Groupe.

Périodiquement les évolutions prévisibles des services comptables et financiers sont examinées en fonction des modifications ou évolutions de charges ou de périmètre.

Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison-mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la direction financière de la maison mère. Cette direction est chargée de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation. Elle est en outre en charge du traitement de l'information, de la maintenance et des développements de l'outil de consolidation pour le Groupe.

Les contrats à long terme (contrat de construction) font l'objet de révisions périodiques en fonction de l'évolution des coûts, de la parité €/€ et du processus industriel. Les audits internes portent sur des contrôles spécifiques sur les points qui seraient identifiés comme sensibles. La fréquence des contrôles organisés par le contrôle interne pour s'assurer du correct suivi du manuel des procédures est à augmenter.

5.1.2.1.3 Système d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

Les outils informatiques ont évolué et ont été adaptés à l'augmentation des exigences de la direction de la Société en matière de qualité, de pertinence, de délai de disponibilité et d'exhaustivité de l'information, tout en assurant un renforcement des contrôles.

Le système d'information comptable et financier s'appuie principalement sur le progiciel SAP. Ce progiciel est implanté dans l'ensemble des sociétés de l'activité « Aérostructures ».

Le périmètre de ce système couvre la comptabilité générale, le contrôle de gestion, les achats, la gestion des commandes et de la facturation, la « supply chain » et la gestion de production.

Un schéma directeur du Système d'Information a été approuvé en 2010 et va permettre d'aligner le Système d'Information sur la stratégie et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures. Plus particulièrement, le schéma directeur du Système d'information Finances a commencé à être déployé. Il s'est matérialisé par le lancement de trois premiers projets : l'automatisation des reportings financiers liés aux processus du budget et de planification du plan moyen et long terme, la dématérialisation des factures fournisseurs et la dématérialisation des flux bancaires.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système, de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation de données, et de vérification des enregistrements. Par ailleurs, des contrôles clés ont été mis en place afin de sécuriser les transactions critiques.

Un document appelé « Politique de sécurité du Système d'information » définit les règles à appliquer pour assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des applications composant le système d'information.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées.

La fréquence des sauvegardes et le temps nécessaire à la récupération des données en cas d'incident, satisfait les besoins de la chaîne de production et reste dans des limites acceptables.

Des sauvegardes totales systématiques sont réalisées avant chaque changement ou évolution importante du système (migration) ou d'une application.

Les supports sont conservés à distance importante des données sources dans un autre bâtiment et bénéficient d'un accès contrôlé et sécurisé ainsi que d'une protection incendie.

Le bon fonctionnement et l'efficacité de la sauvegarde sont contrôlés chaque jour. En cas de

dysfonctionnement, des mesures correctives sont prévues.

Les restaurations ne sont possibles que par un technicien dûment habilité à pratiquer les restaurations.

L'application SAP, considérée comme une application critique, fait l'objet de mesures particulières pour en assurer une disponibilité optimum. Les serveurs et unités de stockage ont été choisis pour limiter toute perturbation de fonctionnement liée à une panne mineure grâce à la duplication des équipements sensibles (disques, alimentations, cartes réseau).

Les procédures informatisées notamment les interfaces sont conçues pour remonter des alertes en cas de dysfonctionnement. Une surveillance quotidienne de la bonne exécution de ces procédures est assurée par le service exploitation à l'aide d'outils de gestion de « batch » et de supervision adaptés.

Les risques pouvant affecter l'information comptable et financière sont liés au fonctionnement des circuits de cette information et à la validité des hypothèses prises en compte. Les hypothèses retenues sont soumises au Comité d'Audit et des Comptes.

5.1.2.1.4 Communication financière et comptable

Un calendrier des échéances de communication financière obligatoires, qu'elles soient liées aux exigences légales, fiscales ou boursières est établi avant la fin de chaque année.

La Société fait partie, du compartiment « C » du NYSE Euronext, à ce titre elle doit répondre à certaines obligations : communication régulière (en français et en anglais), tenue de réunions d'analystes et d'investisseurs, mise à dispositions des informations financières sur un site web. La veille réglementaire est assurée par le Directoire.

Avant leur diffusion, les informations sont soumises au contrôle du Conseil de Surveillance.

5.1.2.2 La gestion des risques

Notre Groupe s'efforce en permanence, et en particulier au niveau de sa Direction Générale, d'anticiper au mieux les risques liés à nos activités. Les processus mis en place sont les suivants :

Le Comité Exécutif analyse régulièrement les risques liés au marché, à l'activité aux exigences juridiques et réglementaires ainsi que ceux découlant des aspects environnementaux.

La cartographie des risques a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'exercice 2010. Les principaux risques ont été revus, et les personnes qui en ont la maîtrise identifiées. Le risque brut (risque inhérent) a été tout d'abord évalué. Les procédures et contrôles mis en place ont été identifiés afin de définir un risque net (risque résiduel). Cette analyse n'a pas fait apparaître de nouveaux risques ni de modification d'appréciation sur leur contrôle par la Société.

Les principaux risques identifiés et suivis par les procédures de contrôle interne sont les suivants :

5.1.2.2.1 Risque « programme »

Risque commercial

Le choix stratégique des programmes futurs est réalisé dans un environnement technologique évolutif et implique la mise en jeu d'investissements importants notamment en matière de Recherche et Développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilité à long terme. De la réussite commerciale du programme dépend la rentabilité du Groupe. Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial pour rentabiliser l'investissement initial.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a diversifié ses programmes et a obtenu sur certains programmes des avances remboursables finançant une partie des frais de Développement, ces avances n'étant remboursées qu'en cas de succès du programme. Le détail de ces avances se retrouve en note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés, au paragraphe 5.6 du présent document.

Risque de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe a fait appel à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. Les avances remboursables obtenues permettent également de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

5.1.2.2.2 Risque lié aux cadences de livraison des avionneurs

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. L'activité du Groupe résultant directement des cadences des avionneurs, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière. Par ailleurs, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par voie de conséquence sur les programmes aéronautiques auxquels participe le Groupe. En 2010, environ 98 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

Pour faire face au risque lié à des baisses de cadences des avionneurs, notamment en période de retournement de cycle, le Groupe développe une politique industrielle visant à assurer une bonne réactivité de sa structure de coûts et dans laquelle s'inscrit le choix de recourir à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. En outre, les avances remboursables obtenues permettent de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées.

5.1.2.2.3 Risque produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, LATECOERE, en tant que fournisseur, pourrait être appelé en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre dans le référentiel ISO 9001 V 2000 EN 9100 par les sociétés du Groupe permettent d'assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Une démarche de certification ISO 14001 a été entreprise ; deux des établissements du Groupe ont déjà été certifiés, l'extension aux autres établissements et sociétés est en cours. Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe.

5.1.2.2.4 Risque matières

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (combid) et par des contrats longue durée contenant des clauses limitant l'impact des fluctuations de prix. Seule une portion négligeable des approvisionnements correspond à des achats sur le marché, et représente la seule part de nos achats de matières premières soumise aux fluctuations de prix.

5.1.2.2.5 Risques juridiques et fiscaux

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a clos avec Dassault le différend portant sur les conditions d'exécution d'un contrat sur avion d'affaires survenu en 2009. L'action est donc éteinte.

Par ailleurs, la société LATECOERE fait l'objet d'un contrôle fiscal comme mentionné dans la note 25.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les litiges décrits dans cette rubrique, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

5.1.2.2.6 Risque de change

De par son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux

fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en \$ US. Ainsi, le Groupe facture environ 64 % de ses ventes en dollars et achète environ 57 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le \$ US représente environ 31 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme ou tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/\$. Le Groupe a couvert l'intégralité de ses flux au titre de l'exercice 2010.

En 2010, le Groupe a complété son programme de couvertures de change diminuant son exposition nette résiduelle sur 2011. Conformément à l'accord conclu avec l'ensemble des partenaires bancaires en mai 2010, le Groupe a également mis en place de nouvelles couvertures de change diminuant son exposition nette résiduelle sur 2012.

Au 31 décembre 2010, le Groupe a protégé son exposition jusqu'en 2012 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/ \$ au pire de 1,36 pour 2011 et 1,31 pour 2012.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale Letov s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

Le détail de ces instruments dérivés et de leurs impacts sur les états financiers figure dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à - 4,3 M€ en 2010 contre -8,3 M€ en 2009.

L'exposition du Groupe au risque de change et l'analyse de sensibilité sont détaillées dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les caractéristiques des instruments financiers sont décrites dans les notes 2.17 et note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.1.2.2.7 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net moyen et long terme est basé sur des référentiels courts termes. Le groupe LATECOERE bénéficie de couvertures de taux (« tunnels ») lui permettant de limiter les impacts d'une forte volatilité des taux courts sur le coût de la dette. Le taux d'intérêt moyen porté par le Groupe en 2010 s'élève à 4.0 %.

L'exposition du Groupe au risque de taux et l'analyse de sensibilité sont mentionnées dans la note 22.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

La renégociation de la dette bancaire n'a pas modifié de manière substantielle le risque de taux du Groupe. En effet, seules la nature de la dette et la marge des banques ont changé, le nominal total de la dette et la quote-part de dette soumise à des référentiels variables (Euribor) restant identiques. L'exposition du Groupe n'ayant pas changé, le Groupe a maintenu ses positions de couverture.

5.1.2.2.8 Risques sur actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2010 s'élève à 29 K€.

Compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice la Société ne détient que 4 377 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours serait insignifiant. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

5.1.2.2.9 Risques de crédit

Du fait de la nature des principales contreparties, le Groupe n'est pas exposé au risque de crédit de manière importante et ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

5.1.2.2.10 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché. Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

Afin de faire face à son risque de liquidité, le Groupe dispose des ressources financières suivantes : emprunts obligataires, emprunts, lignes de crédit moyen terme, billets de trésorerie, découverts autorisés et lignes d'escompte. A la clôture, certaines de ces ressources n'ont pas été utilisées.

La dette financière du Groupe a été restructurée au cours de l'exercice 2010. Aux termes des accords conclus avec les créanciers bancaires français :

- les lignes court terme ont été confirmées jusqu'au 1er janvier 2012,
- les échéances de remboursement 2010 et 2011 des lignes moyen terme ont été gelées et rééchelonnées de 2012 à 2015 selon un calendrier qui sera rediscuté avec les banques créancières au 2e trimestre 2011 à la lumière des développements intervenus entretemps,
- 20% des créances à moyen terme (71,5 M€) ont été transformées en Obligations Convertibles en

actions Latécoère entre août 2012 et juillet 2015, à un prix d'exercice de 10 € représentant une prime de 75 % par rapport au cours de l'action précédant l'ouverture des négociations ; ces Obligations Convertibles ont été émises le 30 juillet 2010 par Latécoère et LATElec selon les termes et conditions décrits dans le prospectus ayant reçu le visa n°10 - 174 de l'Autorité des marchés financiers en date du 11 juin 2010.

L'échéancier de la dette bancaire du Groupe est présentée en note 22.2 des annexes aux comptes consolidés.

Certains contrats de financements font l'objet de « covenants ». Suite à la renégociation de la dette survenue en 2010, les banques créancières ont décidé de ne pas se prévaloir d'un non-respect des ratios contractuels au titre des crédits moyen terme déjà constatés ou pouvant être constatés jusqu'au 31 décembre 2011 inclus.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans le cadre des contrats d'émission d'obligations convertibles à respecter :

- Un niveau minimum de fonds propres ; ce niveau était de 123 M€ au 31/12/2010.
- Un niveau minimum d'EBITDA ; ce niveau était de 42 M€ au titre de l'exercice 2010.
- Une limite d'investissements ; cette limite était de 11M€ pour l'exercice 2010.
- Une limite d'endettement supplémentaire contracté de 10 M€ par société du Groupe

Le Groupe a respecté l'ensemble de ces engagements au 31 décembre 2010.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité a été présentée dans la note 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.1.2.2.11 Continuité du système d'information

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est en charge de la maîtrise de ce risque. Elle a notamment comme mission de gérer l'intégrité du Système d'Information. Un schéma directeur du Système d'Information approuvé en 2010 va permettre d'aligner le Système d'Information sur la stratégie et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures.

5.1.2.2.12 Divers

Un « risk manager » a en charge la sécurité des actifs par le biais d'une politique de prévention qui s'appuie sur une équipe de correspondants dans les diverses sociétés du Groupe.

La quasi-totalité des risques des sociétés du Groupe sont couverts par des assurances. Elles concernent les risques de destruction, le montant total de la garantie dommages est de 250 M€, et leurs conséquences, les pertes d'exploitation, pour une durée de 15 mois et un montant de 90 M€. Les responsabilités envers les tiers

sur les produits fabriqués sont couvertes pour un montant de 750 M€.

La Direction communique sur les risques conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur par le biais des informations données dans les publications légales du Groupe.

Ces informations sont également transmises au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil de surveillance.

A Toulouse, le 18 avril 2011

Le Président du Conseil de Surveillance

5.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Latécoère S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Toulouse-Labège et Paris, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Christian Libéros
Associé

François Pons
Associé